

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande d'adoption des normes de fiabilité CIP-004-7 et CIP-011-3
(Dossier R-4204-2022)*

Objet de la demande

Hydro-Québec, par sa direction principale - Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec (le **Coordonnateur**), a déposé à la Régie de l'énergie (la **Régie**), le 8 septembre 2022, une demande visant l'adoption des normes de fiabilité CIP-004-7 et CIP-011-3 ainsi que leur annexe Québec, dans leurs versions française et anglaise (la **Demande**).

Comme corollaire de l'adoption de ces normes de fiabilité, le Coordonnateur demande le retrait des versions précédentes des normes de fiabilité en vigueur au Québec, soit les normes CIP-004-6 et CIP-011-2.

Les normes CIP-004-7 et CIP-011-3 sont nécessaires à la fiabilité et assurent une harmonisation des exigences avec les territoires voisins. Au terme de la période de consultation des entités visées, le Coordonnateur estime que les impacts en implantation, maintien et suivi de ces normes au Québec sont faibles.

La demande est soumise en vertu des articles 31(5°), 85.2, 85.6 et 85.7 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Coordonnateur, **au plus tard le 6 octobre 2022 à 12 h**. Le Coordonnateur pourra répondre à ces commentaires **au plus tard le 12 octobre à 12 h**. Toute réplique devra être produite avant le **14 octobre 2022 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande, les documents afférents, la Loi et le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria, 41^e étage, bureau 4125, C.P. 001
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

